

Apei Périgueux

Siège Social - Direction Générale

1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
Fax : 05 53 03 29 85
siege@apei-perigueux.fr

N°SIRET 781 703 657 00085 - APE 8720A

Coronavirus.Info.32
HM-OM/20-232

Établissements et services de l'Apei Périgueux :

CALYPSO
Établissement pour Enfants et
Adolescents Polyhandicapés (EEAP)

HELIODORE
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

LA PEYROUSE
Foyer de Vie pour personnes atteintes
de surdité

LE BERCAIL
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

LOU PRAT DÔU SOLEIH
Foyer de Vie pour personnes handicapées
vieillesseuses

LYSANDER
Foyer de Vie

RESIDENCE DU VAL DE DRONNE
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

RESIDENCES DE L'ISLE
Foyers d'Hébergement - SAVS - SAMJ

ÔSEA
Entreprise Adaptée (EA)
Établissement et Services d'Aide
par le Travail (ESAT)

RESTAUVEZERE
Entreprise Adaptée (EA)

DIRECTION GÉNÉRALE

Association de parents et amis de personnes en situation de handicap

SIEGE SOCIAL
1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
siege@apei-perigueux.fr

www.apei-perigueux.fr

Mesdames, Messieurs les parents
Mesdames, Messieurs les représentants
légaux

Périgueux, le 13 novembre 2020

Mesdames, Messieurs,

◆ Nous venons vous informer, à la date du 13 novembre 2020, de la situation sanitaire des personnes accompagnées par l'Apei Périgueux :

→ nous vous avons informé de la réalisation d'un premier dépistage généralisé (résidents / professionnels) le 05 novembre 2020 au sein du **Foyer de Vie « Lysander »**.

Les résultats obtenus le 07 novembre dernier nous ont placés dans une situation de vigilance accrue puisque 13 résidents (sur 75) et 5 professionnels (sur 43) ont été testés positivement, soit un taux de positivité de 15.25 %.

Par mesure de précaution, et en application des protocoles de l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Apei Périgueux a décidé, en plus des mesures déjà prises le 03 novembre dernier :

- d'isoler immédiatement les professionnels déclarés positifs,
- de confiner l'établissement,
- de créer une zone « Covid » pour les 11 résidents testés positifs et hébergés au Foyer de Vie « Lysander ».

Les mesures de protection sanitaire y sont maximales. L'infirmière de l'établissement et un médecin salarié de l'association assurent la surveillance médicale de tous les résidents.

Conformément aux protocoles de l'ARS, un second dépistage généralisé a été organisé jeudi 12 novembre 2020.

Les résultats sont plutôt rassurants puisque 4 (3 résidents, 1 professionnel) des 93 personnes testées ont été testées positivement, soit un taux de positivité de 4.30 %.

Les mesures déjà indiquées sont maintenues et un nouveau dépistage généralisé (hors résidents déjà testés positivement et externes) est programmé jeudi 19 novembre prochain.
Nous vous communiquerons les résultats dès leur réception.

→ nous vous avons informé de la réalisation d'un second dépistage généralisé (résidents / professionnels) le 05 novembre 2020 au sein **de la MAS « Héliodore » et de l'EEAP « Calypso »**.
Les résultats obtenus sont une nouvelle fois rassurants puisque toutes les personnes ont été testées négativement.

→ à **l'Esat « Osea »**, après l'information reçue le 09 novembre dernier d'un travailleur externe testé positivement, l'établissement a décidé un dépistage pour les travailleurs et professionnels ayant été à son contact : travailleurs utilisant la même navette pour se rendre à l'Esat et chauffeurs (société privée), membres de l'équipe à laquelle appartient le travailleur.

12 personnes au total ont été ainsi testées ; 6 d'entre elles ont malheureusement obtenu un résultat positif.
Par mesure de précaution, l'Apei Périgueux a décidé d'isoler immédiatement les travailleurs testés positivement.

◆ Nous vous informons, d'autre part, d'une **nouvelle décision** prise par l'Apei Périgueux et ses établissements au regard de l'évolution de la situation sanitaire :

Le confinement, pour les résidents testés positivement et hébergés au sein d'un établissement, **sera mis en place pour une durée minimale de 14 jours et sera levé uniquement si le résident ne présente pas de difficultés respiratoires, de fièvre, de toux**. Si tel n'est pas le cas, le confinement sera par conséquent prolongé au-delà des 14 jours.

◆ Nous savons les difficultés engendrées pour chacun d'entre vous et nous (résidents, familles et parents, professionnels et directions) et savons également que vous comprenez la nécessité d'une protection sanitaire maximale au bénéfice de toutes et tous.

Nous vous rappelons que les élus de notre association et nos professionnels sont à votre disposition.
Vous n'hésitez surtout pas à nous contacter pour toute demande d'information, de soutien, d'écoute, pour toute difficulté dans votre quotidien.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé MAZIERE,

Président.

